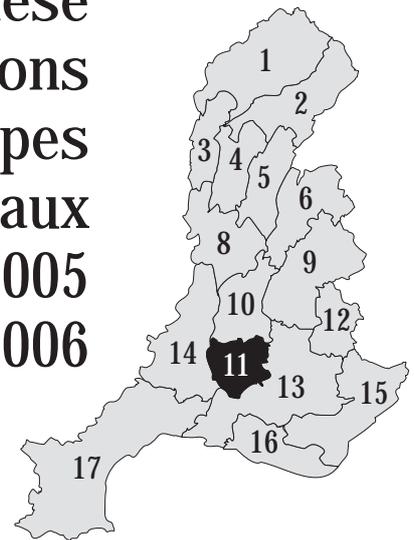


préparation de l'avant projet de sdage

Rive gauche
du Rhône aval

11

synthèse
des propositions
des groupes
de travail locaux
septembre 2005
janvier 2006



d o c u m e n t d e t r a v a i l
d e s c o m m i s s i o n s g é o g r a p h i q u e s
s e p t e m b r e o c t o b r e 2 0 0 6

INTRODUCTION

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

.... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

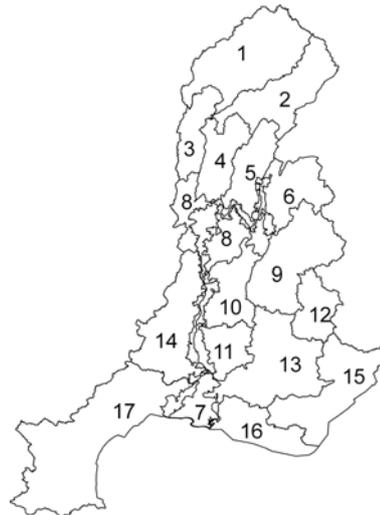
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

✓ **Éléments généraux**

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône
- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

Liste des sous bassins du territoire

| | |
|----------|---------------------------------|
| DU_11_01 | Berre |
| DU_11_02 | Eygues |
| DU_11_03 | La Sorgue |
| DU_11_04 | Lez |
| DU_11_05 | Meyne |
| DU_11_06 | Nesque |
| DU_11_08 | Ouvèze vaclusienne |
| DU_11_09 | Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux |

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 11 - "RIVE GAUCHE DU RHONE AVAL"

| | |
|--|--|
| | Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème |
| | Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème |
| | Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème |

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, ...) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, ...)

Altération de la continuité biologique des milieux

Risque d'inondation

Altérations de la morphologie des cours d'eau

Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Altérations du régime hydrologique des cours d'eau

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par le réseau d'assainissement urbain

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Pollution apportée par les effluents des caves vinicoles

Dégradation des milieux due à une sur- fréquentation ou une fréquentation non organisée

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines). Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Guide de lecture du tableau

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

| CODE REPORTE DANS LE TABLEAU | LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE |
|---------------------------------|--|
| 1 | Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée |
| 2 | Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire |
| 3 | Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages |
| 4 | Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie |
| 5 | Agir sur la morphologie, le décloisonnement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE |
| 6 | Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau |
| 7 | Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions |
| 8 | Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles |
| 9 | Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique |
| 10 | Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle |
| zh | Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité |

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole

ap : Autres pollutions

strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

DEGRADATIONS PHYSIQUES

| Problème | Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème | Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème | Berre | Eygues | La Sorgue | Lez | Meyne | Nesque | Ouvéze vauchusienne | Rivières Sud- Ouest Mont Ventoux | lien projet d'orientation fondamentale |
|---|---|---|-------|--------|-----------|-----|-------|--------|------------------------|--|--|
| | | | | | | | | X | | | |
| Altérations de la morphologie des cours d'eau | Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire | Développer des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (notamment actions de maîtrise foncière ...) | | | | X | | | | | 2 |
| | Disposer d'éléments objectifs pour faire partager l'intérêt technique, social et économique des stratégies de préservation et restauration physique | Prendre en compte les aspects sociologiques et économiques dans la mise en œuvre des stratégies de gestion physique des milieux et faire partager les objectifs de restauration | | | | | | | X | | 5 |
| | Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant | Restaurer un régime hydrologique (crue et étiage) indispensable au fonctionnement durable des milieux aquatiques | | | | X | | | | | 5 |
| | | Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement, ripisylve...) | | | | X | X | X | X | | 5 |
| Altération de la continuité biologique des milieux | Disposer d'éléments objectifs pour faire partager l'intérêt technique, social et économique des stratégies de préservation et restauration physique | Prendre en compte les aspects sociologiques et économiques dans la mise en œuvre des stratégies de gestion physique des milieux et faire partager les objectifs de restauration | | | X | | | | | | 5 |
| | Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant | Développer et mettre en œuvre la restauration de la continuité biologique (y compris sur les petits affluents) | | | X | X | X | | X | X | 5 |
| | | Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement, ripisylve...) | | | X | | | | | | 5 |
| Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau | Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant | Poursuivre et renforcer l'approche globale de l'évolution des lits et de la gestion des flux solides (sables, graviers, limons) à l'échelle des bassins versants | | X | | | | | X | X | 5 |
| Altérations du régime hydrologique des cours d'eau | Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant | Restaurer un régime hydrologique (crue et étiage) indispensable au fonctionnement durable des milieux aquatiques | | | X | | | | | | 5 |
| | Réduire l'aléa (c'est-à-dire le phénomène de crue) et améliorer la protection des biens et des personnes | Limiter les aménagements publics de lutte contre les inondations à la protection immédiate des zones à forte densité humaine ou économique et d'un patrimoine reconnu | | | | | X | | | | 6 |

POLLUTION PAR LES NITRATES, PHOSPHATES, MATIERES EN SUSPENSION

| Problème | Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème | Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème | Berre | Eygues | La Sorgue | Lez | Meyne | Nesque | Ouvéze vauchusienne | Rivières Sud- Ouest Mont Ventoux | lien projet d'orientation fondamentale | |
|--|---|--|-------|--------|-----------|-----|-------|--------|------------------------|--|--|----|
| | | | | | | | | | | | | |
| Pollution liée aux rejets domestiques | Renforcer l'efficacité des procédures existantes pour les adapter encore plus aux contextes locaux | Améliorer le suivi de l'exécution des procédures et de la cohérence des actions engagées (bilan à mi- parcours, tableaux de bord, réunions régulières des CLE et Comités de rivière même après approbation des SAGE et contrats, ...) | | | | X | | | | | 1 | |
| | Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement | Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement (collectifs et non collectif) | | X | | X | X | X | | | 10 | |
| | Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif | Améliorer la qualité des réseaux existants et réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs | | | X | | X | | | | | 10 |
| | | Identifier systématiquement et supprimer les rejets intempestifs (by- pass) sur les réseaux et à l'entrée des stations | | | | | X | | | | | 10 |
| | | Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP) | | X | X | | | X | | | | 10 |
| | Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants | Développer de façon maîtrisée et réfléchie l'assainissement autonome en zone d'habitation diffuse en fonction de son impact sur le milieu | | X | X | X | | | X | | | 10 |
| | | Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux (ex : lagunage et filtres plantés pour les petites collectivités, stations à fonctionnement modulable pour les zones avec des pics de population saisonnières ...) | | X | X | | X | | | | X | 10 |
| | | Dans les zones sensibles à l'eutrophisation, agir sur toutes les sources d'apport d'N et P (prise en compte des apports d'élevages dans les schémas d'assainissement des bassins ruraux, systèmes d'assainissement urbain avec traitement spécifique, réduction à la source auprès des consommateurs) / délimitation des zones sensibles | | X | | | | | | | | |
| Contribuer à une meilleure application de la réglementation | Renforcer l'application de la réglementation (réimputation des pénalités de condamnations, renforcer les moyens de la police de l'eau, donner suite aux actions de police, stipuler l'obligation de mise en conformité ERU dans le SDAGE, conditionnalité des primes AE à la conformité ERU, porter à connaissance vis à vis des services de l'Etat...) | | | | | X | | | | | strat | |
| Pollution liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage) | Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines | Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures (enregistrement des pratiques, pilotage de la fertilisation, ...) | | | | | | | | X | 8bis | |

POLLUTION INDIFFERENCIEE PESTICIDE NITRATES, LIEE AUX ACTITES AGRICOLES

| Problème | Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème | Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème | Berre | Eygues | La Sorgue | Lez | Meyne | Nesque | Ouvèze | vauclusienne | Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux | lien projet d'orientation fondamentale |
|--|---|--|-------|--------|-----------|-----|-------|--------|--------|--------------|---------------------------------|--|
| Pollution indifférenciée pesticides, nitrates liée aux activités agricoles | Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines | Limiter les transferts des flux de pollution | | | | | | | | | X | 8 |

AUTRES POLLUTIONS

| Problème | Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème | Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème | Berre | Eygues | La Sorgue | Lez | Meyne | Nesque | Ouvèze | vauclusienne | Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux | lien projet d'orientation fondamentale |
|---|---|--|-------|--------|-----------|-----|-------|--------|--------|--------------|---------------------------------|--|
| Pollution apportées par les effluents des caves vinicoles | Maîtriser l'impact des effluents vinicoles des caves particulières ou coopératives | Maîtriser l'impact des effluents vinicoles des caves particulières ou coopératives (mise en place de dispositif de traitement, raccordement au réseau domestique, ...) | | X | | | | | | | X | ap |
| Manque de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement et les pressions | Améliorer la connaissance | Acquérir des connaissances sur l'état et le fonctionnement des milieux, les pressions et sources de pollution, leurs impacts sur les milieux | | | | X | | | | | | ap |

AUTRES MESURES LIEES A DES DIRECTIVES EUROPEENNES PORTANT SUR LA PROTECTION DES EAUX ET DES ESPECES

| Directive | Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème | Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème | Berre | Eygues | La Sorgue | Lez | Meyne | Nesque | Ouvèze vauclusienne | Rivières Sud- Ouest Mont Ventoux | lien projet d'orientation fondamentale |
|---------------------------------------|---|---|-------|--------|-----------|-----|-------|--------|------------------------|--|--|
| Natura 2000 | Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables... | Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés | X | X | X | | | | X | | zh |
| Directive "eaux de baignade" | Protéger les ressources pour respecter les exigences sanitaires des usages de baignade et de consommation de « produits aquatiques » | Limiter les apports polluants en provenance du bassin versant | | | | X | | | | | 9 |
| | | Développer de façon maîtrisée et réfléchie l'assainissement autonome en zone d'habitation diffuse en fonction de son impact sur le milieu | | | | X | | | | | 10 |
| | Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants | Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux (ex : lagunage et filtres plantés pour les petites collectivités, stations à fonctionnement modulable pour les zones avec des pics de population saisonnières ...) | | | | | | | X | | 10 |
| Directive "eaux potabilisables" | Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine | Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires | | | | | | | | | 9 |
| | Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable | Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage | | | X | X | X | X | X | X | 9 |
| Directive "eaux résiduaires urbaines" | Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif | Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP) | | | | | | | | X | 10 |
| | Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants | Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux (ex : lagunage et filtres plantés pour les petites collectivités, stations à fonctionnement modulable pour les zones avec des pics de population saisonnières ...) | | | | | | | X | | 10 |
| | Limiter l'impact des rejets en prenant en compte le milieu récepteur | Prendre en compte la capacité de réception du milieu naturel dans la conception des schémas de dépollution (choix du système de traitement, fixation du niveau des contraintes de rejet, traitement tertiaire, ...) | | | | | X | | | | 10 |
| Directive "nitrates" | Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques | Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pressions sur les secteurs les plus vulnérables | | | | | X | | X | 8bis | |

OUTILS DE GESTION - STRATEGIE - ENJEUX

| Gestion Stratégie Enjeux | Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème | Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème | Berre | Eygues | La Sorgue | Lez | Meyne | Nesque | Ouvèze vaclusienne | Rivières Sud- Ouest Mont Ventoux | lien projet d'orientation fondamentale | |
|---|---|---|-------|--------|-----------|-----|-------|--------|-----------------------|--|--|-------|
| Intégrer eau et aménagement du territoire | Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire | Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire | X | | | | | | | | 2 | |
| | Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire | Associer les acteurs de l'eau lors de l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire et réciproquement | | X | | | | | | | 2 | |
| | | Faire évoluer les SAGE et contrats de rivière pour qu'ils explicitent les enjeux « eau » qui doivent être pris en compte localement dans les démarches d'aménagement du territoire | | | X | | | | | | 2 | |
| | | Développer des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (notamment actions de maîtrise foncière ...) | | | X | | | | | | 2 | |
| Développer, renforcer ou s'appuyer sur la gestion locale | Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée | Inciter à la création de démarches de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux | X | X | X | | | X | X | X | 1 | |
| | | S'appuyer sur les relais locaux existants (type CREN, PNR, ...) pour assurer la gestion et préserver les secteurs en bon état | X | | | | | | | | | 1 |
| | Renforcer l'efficacité des procédures existantes pour les adapter encore plus aux contextes locaux | Elargir le champ d'action des contrats de rivière à la prise en compte de toutes les problématiques à enjeu du bassin versant | | | | | | | | | X | 1 |
| | | Améliorer le suivi de l'exécution des procédures et de la cohérence des actions engagées (bilan à mi- parcours, tableaux de bord, réunions régulières des CLE et Comités de rivière même après approbation des SAGE et contrats, ...) | | X | | | | | | | | 1 |
| | | Soutenir la mobilisation dans le temps des acteurs impliqués dans les démarches de gestion concertée par bassin versant (ex : prolonger un premier contrat par un contrat ciblé sur les problèmes qui demeurent, mettre en place un contrat en parallèle de l'élaboration d'un SAGE pour engager les premières actions, ...) | | | | | X | | | | | 1 |
| | | Développer et pérenniser les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement des structures | | | | X | X | X | X | X | X | 1 |
| | Donner aux structures des moyens à la hauteur des ambitions | Accroître les moyens techniques mis à disposition des structures - appui technique apporté par les partenaires ; - développement de réseaux d'échange d'expériences. | | | | | X | | | | | 1 |
| | | Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés (impact des affluents, impact des masses d'eaux artificielles, liens entre les milieux superficiels et souterrains) | | X | | | | | | | | strat |

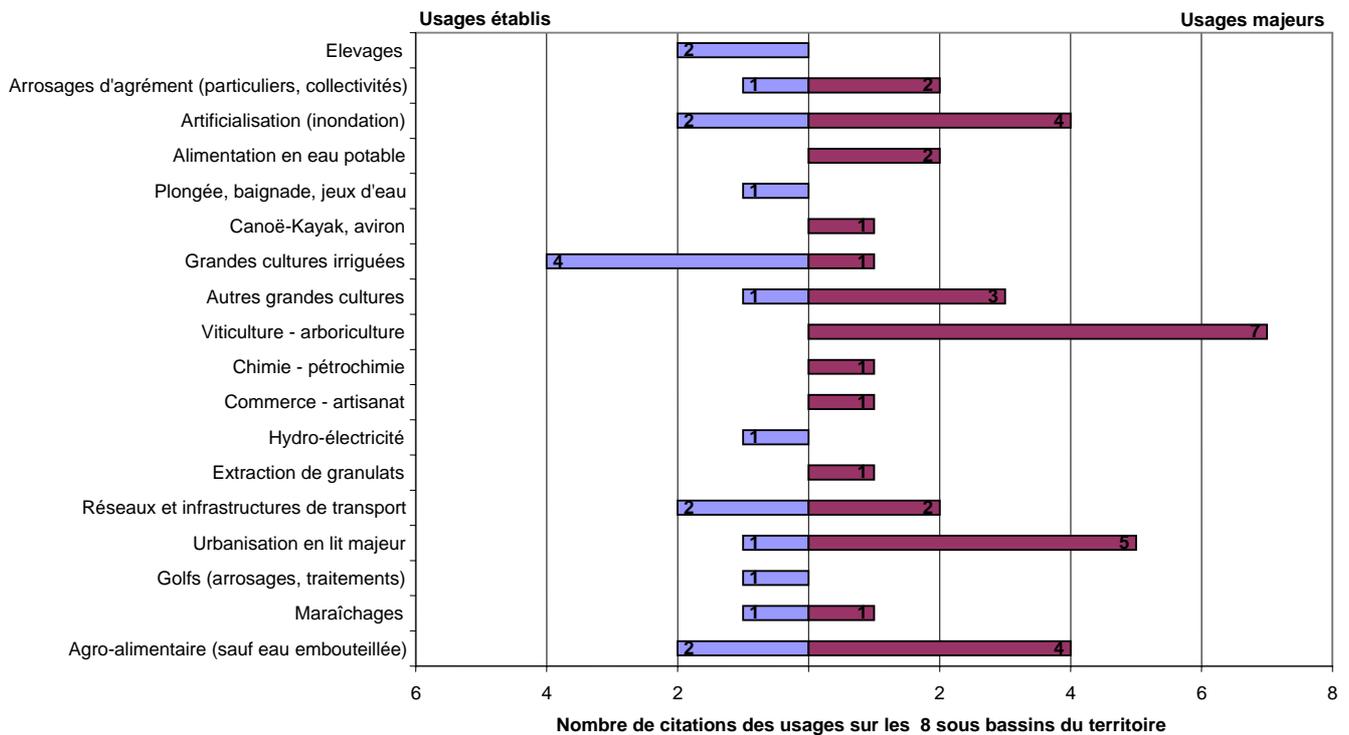
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Un travail a porté notamment sur les usages concernés par les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux ou favorisés par le bon état et sur la faisabilité des actions, apportant ainsi un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique telle qu'elle a pu être appréciée par les acteurs locaux.

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

Rappel : un usage est considéré comme "majeur" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "établi" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

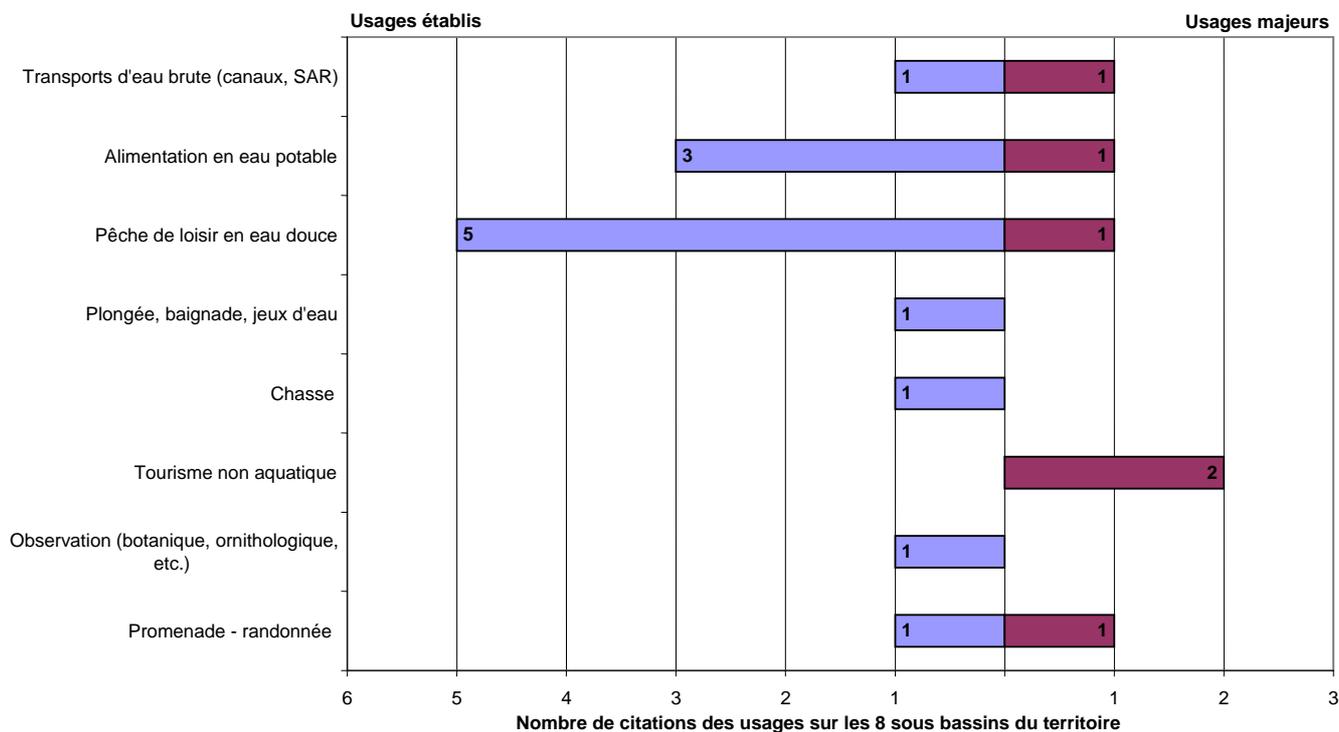
USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE RIVE GAUCHE DU RHONE AVAL



Ainsi, sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs contraints par l'atteinte du bon état, viennent notamment en tête des activités agricoles : viticulture - arboriculture et grandes cultures irriguées, les aménagements de lutte contre les inondations (artificialisation) et l'urbanisation en lit majeur, ainsi que l'industrie agro-alimentaire.

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISES PAR L'ATTEINTE DU BON ETAT SUR LE TERRITOIRE RIVE GAUCHE DU RHONE AVAL



Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, viennent notamment en tête la pêche de loisir en eau douce et l'alimentation en eau potable.

Les fonctionnalités des milieux sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état. Ainsi, pour 75% des bassins versants du territoire, **la richesse biologique** (biodiversité) et **la ressource en eau locale** seront favorisées par l'atteinte du bon état. De plus l'atteinte du bon état favorisera les **capacités d'auto-épuration du milieu** (dans 50% des bassins) et l'amortissement des crues (dans 25% des bassins).

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

Pour les masses d'eau superficielles, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

Pour les eaux souterraines, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteint pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Sous bassin versant : Berre (DU_11_01)

Cours d'eau

| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Statut | Objectif global | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique | Dérogation | Justification ou précision |
|------------------------|---|-----------|-----------------|--------------------------|----------------------------|------------|----------------------------|
| 410 | Le Lauzon de sa source à la dérivation de Donzère-Mondragon | naturelle | | | bon état | non | |
| 422 | La Berre de la Vence au Rhône | naturelle | | | bon état | non | |
| 423 | La Vence | naturelle | | | bon état | non | |
| 424 | La Berre de sa source à la Vence | naturelle | | | bon état | non | |

Sous bassin versant : Eygues (DU_11_02)

Cours d'eau

| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Statut | Objectif global | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique | Dérogation | Justification ou précision |
|------------------------|---|--------------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|------------|--|
| 2011 | L'Oule | naturelle | | | bon état | non | |
| 2012 | L'Eygue | naturelle | | | bon état | non | |
| 401B | L'Aigue de la limite du département de la Drôme au Rhône | fortement modifiée | | | bon potentiel | non | |
| 401C | L'Aigue de la Sauve (aval Nyons) à la limite du département de la Drôme | fortement modifiée | | | bon potentiel | non | |
| 402 | L'Eygues de l'Oule à la Sauve (aval Nyons) | naturelle | | | bon état | non | Sur la franchissabilité du seuil existant à Curnier : intérêt piscicole difficile à évaluer mais suivi du débit d'une prise d'eau située à l'amont à étayer (dossier en cours pour la microcentrale) |
| 403 | Le Bentrax | naturelle | | | bon état | non | |
| 404 | L'Ennuye | naturelle | | | bon état | non | |

Sous bassin versant : La Sorgue (DU_11_03)**Cours d'eau**

| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Statut | Objectif global | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique | Dérogation | Justification ou précision |
|------------------------|--|-----------|-----------------|--------------------------|----------------------------|------------|----------------------------|
| 384A | La Sorgue de Velleron de la source au Sorgue d'Entraigue | naturelle | | | bon état | non | |
| 384B | La Sorgue d'Entraigue | naturelle | | | bon état | non | lié au réseau maillé |
| 3045 | Canal de Vaucluse | naturelle | | | bon potentiel | non | |

Canal de transport d'eau brute

| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Statut | Objectif global | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique | Dérogation | Justification ou précision |
|------------------------|-----------------------|--------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|------------|----------------------------|
| 3045 | Canal de Vaucluse | artificielle | | | bon potentiel | non | |

Sous bassin versant : Lez (DU_11_04)**Cours d'eau**

| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Statut | Objectif global | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique | Dérogation | Justification ou précision |
|------------------------|--|--------------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|------------|----------------------------|
| 406 | Le Lez de la Coronne à la confluence avec le Rhône | fortement modifiée | | | bon potentiel | non | avec Vieux Lez |
| 407 | Le Lez du ruisseau des Jaillets à la Coronne | naturelle | | | bon état | non | |
| 408 | Le Lez de sa source au ruisseau des Jaillets | naturelle | | | bon état | non | |

Plans d'eau

| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Statut | Objectif global | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique | Dérogation | Justification ou précision |
|------------------------|---------------------------|--------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|------------|----------------------------|
| L110 | gravière de l'île Vieille | artificielle | | | bon potentiel | délai | manque de connaissances |

Sous bassin versant : Meyne (DU_11_05)**Cours d'eau**

| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Statut | Objectif global | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique | Dérogation | Justification ou précision |
|------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|------------|----------------------------|
| 1251 | La Meyne | fortement modifiée | | | bon potentiel | non | |

Sous bassin versant : Nesque (DU_11_06)**Cours d'eau**

| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Statut | Objectif global | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique | Dérogation | Justification ou précision |
|------------------------|---|-----------|-----------------|--------------------------|----------------------------|------------|---|
| 385 | La Nesque du vallat de Saume Morte à la confluence avec la Sorgue de Velleron | naturelle | | | bon état | non | Si problèmes d'assecs pas trop importants |
| 386 | La Nesque de sa source au vallat de Saume Morte | naturelle | | | bon état | délai | La source du puit actuellement fermée (cause pesticides) devrait être réouverte : diversification de la ressource pour l'AEP. (prélèvements AEP et agricoles) |

Sous bassin versant : Ouvèze vauclusienne (DU_11_08)**Cours d'eau**

| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Statut | Objectif global | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique | Dérogation | Justification ou précision |
|------------------------|---|--------------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|------------|----------------------------|
| 2034A | L'Ouvèze de sa source au Menon | naturelle | | | bon état | non | |
| 2034B | L'Ouvèze du Menon au Toulourenc | naturelle | | | bon état | non | |
| 383 | L'Ouvèze de la Sorgue de Velleron à la confluence avec le Rhône | fortement modifiée | | | bon potentiel | non | |
| 390 | L'Ouvèze du ruisseau de Toulourenc à la Sorgue | naturelle | | | bon état | délai | |
| 391 | Le Toulourenc | naturelle | | | bon état | non | |

Sous bassin versant : Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux (DU_11_09)**Cours d'eau**

| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Statut | Objectif global | Objectif d'état chimique | Objectif d'état écologique | Dérogation | Justification ou précision |
|------------------------|---|--------------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|------------|--|
| 387A | L'Auzon de sa source au seuil du pont de la RD 974 | naturelle | | | bon état | non | |
| 387B | L'Auzon du pont de la RD 974 à la confluence avec la Sorgue de Velleron | fortement modifiée | | | bon potentiel | délai | Temps de mise en place des actions, temps de réponse du milieu |
| 388A | La Mède amont | naturelle | | | bon état | non | sauf problème de rejet en période d'étiage : QI 13 |
| 388B | La Mède | naturelle | | | bon état | non | sauf problème de rejet en période d'étiage : QI 13 |
| 389 | Le Grand Vallat et le Long Vallat | fortement modifiée | | | bon potentiel | non | Temps de mise en place des actions, temps de réponse du milieu |

Masses d'eau souterraines

| Code de la masse d'eau ou secteur | Nom de la masse d'eau | Nom du secteur de la masse d'eau | Objectif global de la masse d'eau | Précision de l'information par secteur | Justification ou précision |
|-----------------------------------|--|--|-----------------------------------|--|--|
| 6130 | Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse + Montagne de Lure | | Bon état | | |
| 6218 | Molasses miocènes du Comtat | | Bon état | | manque d'informations pour juger de l'évolution et réactivité du milieu sur volet quantité |
| 6218a | | Bassin de Carpentras | | Importance de la dégradation du secteur restant à préciser | |
| 6218b | | Bassin de Carpentras | | Bon état 2015 | |
| 6229 | | Calcaires sous couverture tertiaire de la plaine du Comtat | Bon état | | |
| 6301 | Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues | | Bon état après 2015 | | nitrate, pesticides, ressources fortement sollicitées vallée de l'Aygue |
| 6301a | | Alluvions Valréas, Aigues et Ouvèze | | Bon état après 2015 | pesticides, quantité |
| 6301b | | Alluvions Carpentras | | Bon état après 2015 | |
| 6301c | | Sorgues | | Bon état 2015 | |
| 6324 | Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + Alluvions basse vallée Ardèche, Cèze | | Bon état | | |
| 6324b | | Plaine du Rhône Montélimar L'Homme d'Armes au défilé Viviers | | Bon état 2015 | |
| 6324c | | Plaine de Pierrelatte, entre Donzère et Mornas | | Bon état 2015 | |
| 6324d | | Alluvions du Rhône entre Mornas et la Durance | | Bon état 2015 | |
| 6508 | Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze | | Bon état | | |
| 6508a | | Calcaires profonds de la plaine de la Valdaine | | Bon état 2015 | |